

MINISTÈRE DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS

Sous-direction de l'emploi et des formations
Bureau des métiers, de la réglementation et
des diplômés (DS/C1)

Personne chargée du dossier :

Laurence MAROIS

Tél : 01 40 45 91 93

Mél : laurence.marois@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Ministre des sports

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale (DRJSCS)

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements publics nationaux

POUR ATTRIBUTION

Mesdames et Messieurs les préfets de
département (DDCS, DDCSPP)

POUR INFORMATION

CIRCULAIRE N°DS/DSC1/2012/149 du 1er avril 2012 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.

Date d'application : **1^{er} avril 2012**

NOR : SPOV1210254C

Classement thématique : services déconcentrés

Résumé : cette instruction a pour objet de préciser les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention, et les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9 pour chaque mention.

Mots-clés : encadrement – équitation – diplômés professionnels de l'animation et du sport – exigences d'entrée.

Textes de référence :

- Arrêté du 28 juin 2003 modifié le 29 décembre 2011
- Instruction n°02-170 JS du 11 octobre 2002 relative aux modalités de mise en œuvre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Instruction n°03-111 du 4 juillet 2003 relative à la constitution des jurys de diplômés

Textes abrogés :

- Instruction 04-050 JS du 24 mars 2004 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Instruction 04-096 JS du 17 juin 2004 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Textes modifiés : Arrêté du 28 juin 2003 modifié

Annexes : 2

Annexe I : Modalités de réalisation des exigences préalables

Annexe II : Modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'UC 9

La présente instruction a pour objet de présenter les principales modifications apportées par l'arrêté du 29 décembre 2011 à l'arrêté du 28 juin 2003 portant création du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) spécialité activités équestres, de préciser les exigences préalables à l'entrée en formation et les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9 pour chaque mention.

L'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 juin 2003 entre en vigueur le 31 mars 2012.

I. Les principales modifications sur la rénovation du BP JEPS spécialité « activités équestres »

Le BP JEPS spécialité « activités équestres » a été rénové à la demande de l'ensemble des partenaires : commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE-EE), fédération française d'équitation (FFE), institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), avec le soutien de l'inspecteur coordinateur.

Les cinq mentions rattachées au BP JEPS spécialité activités équestres sont conservées : équitation, tourisme équestre, attelage, équitation western, équitation de tradition et de travail.

La rénovation du BP JEPS spécialité « activités équestres » vise à clarifier et simplifier l'arrêté du 28 juin 2003 portant création du BP JEPS spécialité « activités équestres » et ses annexes notamment au regard des compétences attendues des titulaires du diplôme. Ils seront capables d'encadrer toutes les activités équestres à des fins de découverte, d'initiation et de loisirs et ce, quelle que soit la mention obtenue, et d'enseigner jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans la discipline visée par la mention.

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique définies en annexe IV ont été également modifiées. Elles valident des compétences minimales permettant la mise en situation pédagogique des stagiaires et ne sont plus en lien avec la validation d'objectifs intermédiaires du référentiel de certification.

Le référentiel de certification a conservé son architecture, 4 Unités Capitalisables (UC) transversales, 3 UC de spécialité, 2 UC de mention et 1 UC d'adaptation à la fonction.

Toutefois, des modifications ont été apportées aux compétences visées par les unités capitalisables suivantes :

- les UC 5 et 6, associent désormais aux compétences d'animation celles liées à l'apprentissage et à la technique de l'activité ;
- l'UC 7 vise la mobilisation de connaissances liées aux activités équestres, à leurs animations et à leurs réglementations ainsi que des capacités liées à la gestion, à l'entretien, aux soins des chevaux et à leur travail ;
- l'UC 8 a pour objectif l'acquisition des compétences liées à l'enseignement des disciplines équestres dans la mention jusqu'aux premiers niveaux de compétition ; le référentiel de certification de l'UC 8 de la mention tourisme équestre prend en compte les compétences spécifiques nécessaires à l'encadrement des randonnées équestres ;
- l'UC 9 est recentrée sur des compétences techniques qui sont évaluées à travers les tests fixés dans cette instruction et sur des compétences d'explicitation.

II. Les exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention

Pour l'ensemble des épreuves réalisées lors des exigences préalables à l'entrée en formation, le jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un candidat ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre le test.

Le jury peut interrompre une épreuve et refuser l'admission d'un candidat :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même, sa monture et/ou les tiers,
- si l'état physique de son cheval est insuffisant,
- si le comportement du cavalier est contraire au respect du jury ou du cheval.

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), définies en annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003 modifié le 29 décembre 2011 cité en référence, sont organisées par l'organisme de formation dans les conditions définies ci-dessous en annexe I. Les EPEF sont évaluées, sous la responsabilité du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale qui peut s'appuyer sur un ou des expert(s) désigné(s) par ses soins.

Les représentants des employeurs et salariés doivent être compétents en regard de la mention concernée, et désignés par la CPNE-EE ou ses antennes régionales les CPRE-EE.

Pour chaque mention, l'évaluation des exigences préalables est réalisée au regard des compétences attendues des candidats précisées dans l'annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003 modifié et à travers trois tests définis en annexe I.

Il n'y a pas de compensation entre les trois tests d'évaluation : un candidat n'ayant pas acquis l'un des trois tests ne peut obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables.

Les décisions sont motivées à partir des critères définis et des événements constatés. Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est délivrée par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou l'expert désigné par ses soins, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 (n°02-170 JS relative aux modalités de mise en œuvre du BP JEPS).

III. Les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9, pour chaque mention

Pour l'ensemble des tests réalisés lors des épreuves relatives aux objectifs intermédiaires de l'UC9.1, le jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un candidat ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre le test.

Le jury peut interrompre une épreuve et refuser la certification d'un candidat :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même, sa monture et/ou les tiers,
- si l'état physique de son cheval est insuffisant,
- si le comportement du cavalier est contraire au respect du cheval ou du jury.

Les modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'unité capitalisable 9, pour chaque mention, font l'objet d'une définition particulière, et sont précisées dans l'annexe II. Le choix des modalités de certification de l'objectif intermédiaire 9.2 reste à l'initiative de l'organisme de formation.

Pour chaque mention, les épreuves fixées à l'annexe II de cette instruction, sont évaluées par le jury ou une commission du jury. Les représentants des employeurs et des salariés doivent être qualifiés en regard de la mention concernée et désignés sur proposition des organisations représentatives.

Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des éventuelles difficultés d'application de la présente instruction, qui sera publiée au BOJS.

Le Directeur des sports

Signé

Richard MONNEREAU

Annexe I

Modalités de réalisation des exigences préalables pour chacune des mentions de la spécialité activités équestres

Mention Equitation

1 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur le plat sur la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60 m x 20 m, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A LS	Doubler Cession à la jambe droite
4	C Entre M et R A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
5	H Entre S et H A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A LR RS	Doubler Cession à la jambe gauche Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E X B	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m : obtenir une descente d'encolure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C S	Trot de travail ½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé

2 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacle défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération française d'équitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;
Côte des obstacles : hauteur : 0,90 m ; largeur maxi des obstacles simples : 1,05 m, dans la combinaison : 0,95 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
Qualité de réalisation du parcours

Pénalités particulières :

2 chutes = non acquis
Non exécution de la totalité du parcours = non acquis
Attitude dangereuse = non acquis

3 – Etre capable de présenter un cheval ou un poney, à la longe ou aux longues rênes

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. longer un cheval ou un poney

Le candidat présente à la longe un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

b. présenter un cheval ou un poney aux longues rênes

Le candidat présente un cheval ou poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Correction dans l'utilisation du matériel
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Respect de la sécurité

Mention équitation western

Le candidat peut utiliser le même cheval pour les trois épreuves.

1 - EC de présenter un cheval ou poney D, sur une reprise de dressage combinée western à deux mains définie

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

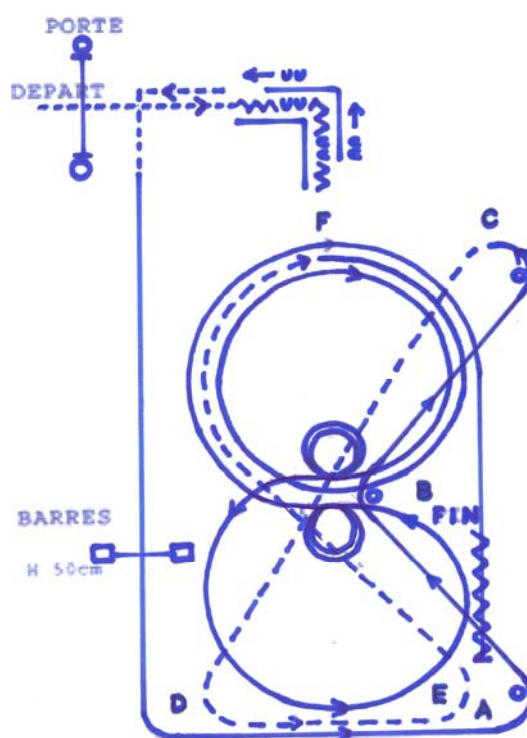
La reprise se déroule en mors de filet, tenue de rênes à deux mains, les éperons sont facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes maximum

Reprise imposée :

1	Ouvrir, passer et fermer le portail
2	Reculer entre les barres au sol en L
3	Pas de côté sur le L
4	Départ au galop à main gauche, Galoper sur les barres, Saut au dessus d'une barre surélevée à 10cm.
5	Deux changements de pied autour des 3 plots A, B, C
6	Trot allongé de C à D, Jog de D à E, Pas de E à F.
7	F, départ au galop à droite. Effectuer un cercle et demi, stop ; 2 pivots à droite sur les postérieurs.
8	Départ au galop à gauche. Effectuer un grand cercle, stop ; 2 pivots à gauche sur les postérieures.
9	Départ au galop à droite. Effectuer $\frac{3}{4}$ de cercle à droite, galoper droit, Dépasser le cône et effectuer un arrêt ; reculer de 10 foulées



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : préparation des mouvements et préparation des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides

2 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D, sur un parcours de reining à deux mains défini

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

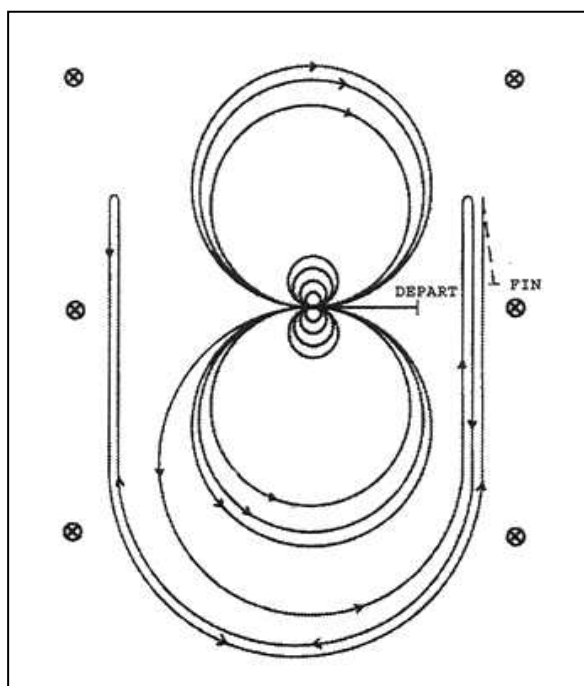
La reprise se déroule en mors de filet, tenue de rênes à deux mains, les éperons sont facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes maximum

Définition du parcours :

Commencer au centre de l'arène, face au mur de gauche :	
1	Exécuter 4 spins à droite
2	Exécuter 4 spins à gauche ; Immobilité
3	Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
4	Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
5	Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
6	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
7	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur. Reculer d'au moins 3 mètres. Immobilité pour montrer la fin du parcours.
Le cavalier doit enlever et montrer l'embouchure au juge.	



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : préparation des mouvements et préparation des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides

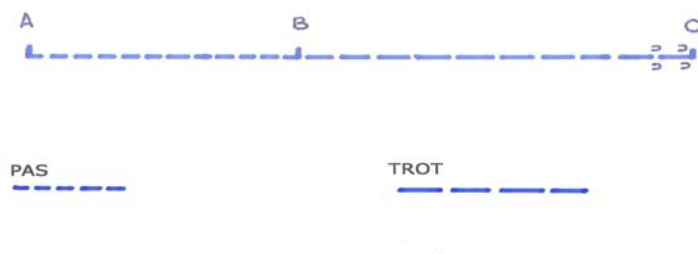
3 - Etre capable de présenter en main un cheval ou un poney

Déroulement :

Le candidat présente un cheval ou poney en main.

La présentation se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « Modèles et allures ».

Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.



Durée : 6 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage des harnachements
Comportement et place du candidat
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Correction dans l'accord des aides
Correction des exercices
Respect de la sécurité

Annexe II

Modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'UC 9

Mention Equitation

OI 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur le plat incluant la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60mx20m, en filet ou en bride ; éperons et cravache facultatifs.

Il poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements de la reprise qu'il juge utile d'améliorer, dans le respect des priorités dans le travail du cheval que définit l'échelle de progression éditée par la FFE.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 12 min, dont environ 7 min30 pour la reprise imposée

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main droite
2	RXV	Changement de main au trot moyen
3	V A L XH	Trot de travail Doubler Pas moyen Cession à la jambe droite : transition au trot de travail en restant dans la cession
4	C	Cercle de 20m : obtenir une descente d'encolure sur quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre les rênes avant C
5	C ME E	Pas moyen Changement de main au pas allongé Pas moyen
6	V L P	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de 4 à 5 pas ; rompre au trot de travail Piste à main droite
7	A L XM	Doubler Pas moyen Cession à la jambe gauche : transition au trot de travail en restant dans la cession
8	H HE	Cercle de 10m Epaule en dedans
9	EF F	Changement de main au trot moyen Trot de travail
10	K KE EM	Cercle de 10m de diamètre Epaule en dedans Trot de travail
11	MR Entre R et B MH	Pas moyen ½ cercle hanches en dedans (5m de diamètre), avec placer intérieur ; rejoindre la piste avant M Trot de travail
12	HS Entre S et E	Pas moyen ½ cercle hanches en dedans (5m de diamètre), avec placer intérieur ; rejoindre la piste avant H
13	C	Galop de travail à droite
14	R	Cercle de 20m : développer le galop sur quelques foulées

15	Avant R RP	Galop de travail Epaule en avant
16	PL RS	½ cercle de 10m, rejoindre la piste en R ½ cercle de 20m au contre-galop
17	Vers V	Pas moyen ; marcher 4 à 6 foulées ; départ au galop à gauche
18	FP P	Epaule en avant Cercle de 20m : avancer les mains plusieurs foulées et rompre le contact sans modification d'attitude
19	P Avant M	Galop moyen Galop de travail
20	M Entre B et P	½ cercle de 10m, rejoindre la piste en B ½ cercle de 20m au contre-galop
21	Vers S	Pas moyen ; marcher 4 à 6 foulées ; départ au galop à droite
22	C R I G	Trot de travail ½ cercle de 10m de diamètre Trot de travail Arrêt ; immobilité 4 secondes

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude, souplesse
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé
Choix et amélioration des mouvements repris dans le respect des objectifs de l'échelle de progression

OI 9.1.2 : EC de présenter un cheval ou un poney D en saut d'obstacle incluant le parcours défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte.

Embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la FFE.

Le candidat peut continuer sa présentation jusqu'à la fin du temps imparti en travaillant son cheval et en reprenant la ou les parties du parcours qu'il juge utile d'améliorer.

Le plan du parcours est affiché et le parcours reconnu par les candidats, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont :

- 1 triple dont une partie au moins est à une foulée ou 2 doubles dont un à une foulée ;
- au moins 2 lignes, une en courbe et une en ligne droite, à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;

Côte des obstacles : hauteur : 1,05 m ; largeur maxi : 1,10 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m

Vitesse : 350 m/min

Durée : 8 minutes au maximum

Critères d'évaluation :

Pertinence des choix et efficacité du travail effectué par le cavalier hors parcours
Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)

Pénalités particulières :

2 chutes	= non acquis
3 refus sur le même obstacle ou 5 refus sur la totalité du parcours initial	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.3 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur le cross incluant le parcours défini**Déroulement :**

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte.

Embouchures et harnachements conformes au règlement de CCE Amateur édicté par la FFE.

Le candidat peut continuer sa présentation jusqu'à la fin du temps imparti en travaillant son cheval et en reprenant la ou les parties du parcours qu'il juge utile d'améliorer.

Le plan du parcours est affiché et le parcours reconnu par les candidats, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles fixes comportant 15 efforts maximum, dont obligatoirement fossé, obstacles de terre et gué, et au moins deux combinaisons dont une de 3 éléments.

Côte des obstacles : hauteur maxi : 1 m ; largeur maxi : 1,20 m ; largeur au sol maxi : 1,80 m

Longueur du parcours : 1500 m

Vitesse : 450 m/min

Durée : 10 minutes au maximum

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre)
Qualité des abords et des sauts (encadrements, trajectoires)
Fonctionnement, solidité et liant du cavalier
Accord et efficacité dans l'emploi du cheval
Pertinence des choix et efficacité du travail effectué par le cavalier hors parcours

Pénalités particulières:

2 chutes	= non acquis
3 refus sur le même obstacle ou 5 refus sur la totalité du parcours initial	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.4 : EC de présenter un cheval ou un poney sur un travail non monté spécifique à la mention**Déroulement :**

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. travail d'un cheval ou poney D, à l'obstacle à la longe

Le candidat présente le travail à la longe un cheval ou poney, comprenant :

- la détente aux deux mains sur des barres au sol puis un obstacle abordé au trot avec utilisation d'une barre de réglage

- le travail à l'obstacle aux deux mains, comprenant au minimum un saut au galop sur un vertical (0,90 m minimum) et un saut au galop sur un oxer (0,80 m minimum)

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Qualité des aménagements matériels (réglage et adaptation des dispositifs)
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Progression du travail, attitude et locomotion du cheval, qualité des sauts
Respect de la sécurité

b. travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes

Le candidat présente le travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains comprenant au minimum :

- des transitions d'allures sur le cercle dont un arrêt, immobilité
- un enchaînement de cercles de 10 m et lignes droites au pas et au trot
- un enchaînement au trot de 2 demi-voltes (demi-cercle de 10m de diamètre environ)
- plusieurs changements de main au pas et au trot

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation du harnachement
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Fluidité, cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

c. travail à la longe d'un cheval ou d'un poney D, enrêné

Le candidat présente le travail à la longe un cheval ou poney D enrêné, aux trois allures, comprenant :

- des transitions d'allures et dans l'allure
- des translations du cercle sur la ligne droite
- des variations de diamètre du cercle

Au cours de sa présentation, le candidat veillera à la qualité de la locomotion du cheval. L'utilisation de barres au sol est autorisée.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation de l'enrênement
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

Mention Equitation Western

Ol 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou poney D en dressage western incluant une reprise combinée définie de dressage western à une main

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

Le cheval est préalablement détendu.

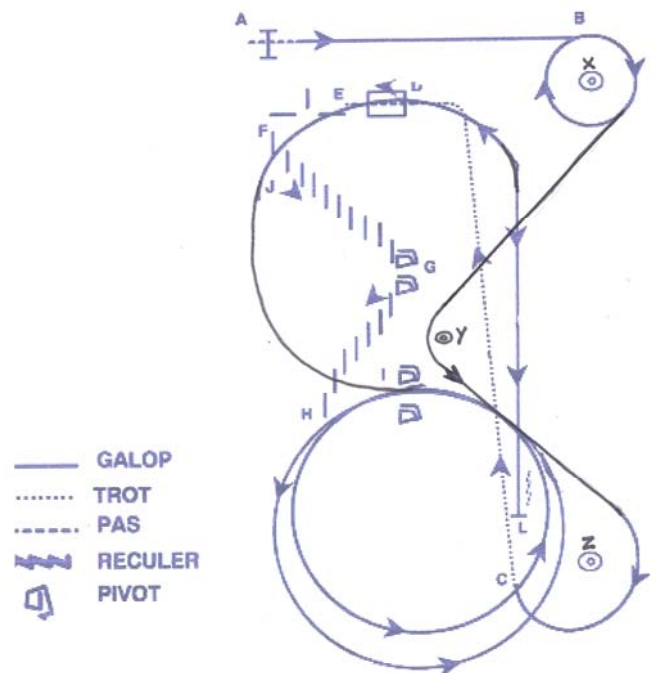
La reprise se déroule en mors de bride, tenue de rênes à une main, les éperons sont obligatoires.

Le candidat poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements de la reprise qu'il juge utile d'améliorer.

Durée : 10 minutes maximum

Reprise imposée :

A	Franchir la porte au pas, prendre le galop à droite
B	Cercle à droite autour du cône
B-C	2 changements de pied sur le tracés des 3 plots X, Y, Z de part et d'autre de Y
C-D	Trot assis allongé
D	Passer au pas et franchir le pont
E-F	Pas de côté western sur le T
F-G	Appuyers western au trot vers la gauche
G	Un pivot à droite et un autre à gauche sur les antérieurs
G-H	Appuyers western au trot vers la droite
H	Galop sur un grand cercle à gauche, puis un cercle plus petit
I	Arrêt ; un pivot sur les postérieurs à gauche puis un pivot à droite
I	Galop à droite sur un cercle non clos ; ligne droite ; arrêt ; reculer plus de 3m



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : exactitude des mouvements et respect des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides
Précision et qualité de l'exécution des manœuvres
Correction et cohérence des exercices repris après la reprise

OI 9.1.2 : EC de présenter un cheval ou poney D en reining à une main incluant un parcours défini

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

La reprise se déroule en mors de bride, tenue de rênes à une main, les éperons sont obligatoires.

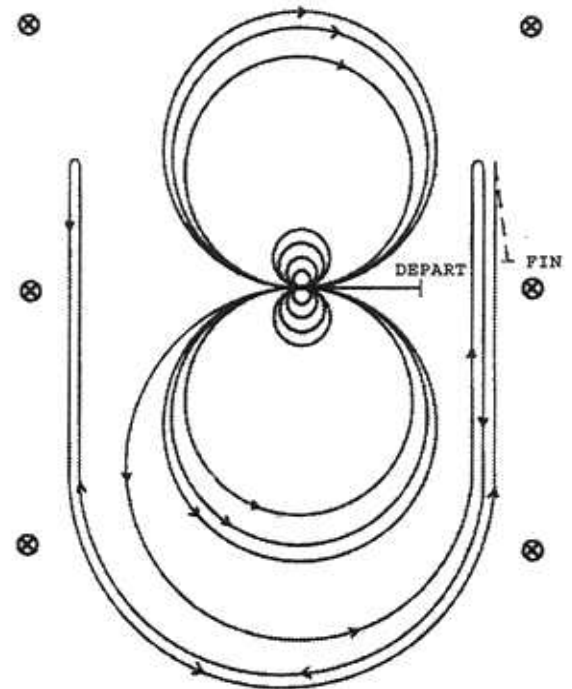
Le candidat poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements qu'il juge utile d'améliorer.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 10 minutes maximum

Définition du parcours

Commencer au centre de l'arène, face au mur de gauche :	
1	Exécuter 4 spins à droite
2	Exécuter 4 spins à gauche ; Immobilité
3	Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
4	Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
5	Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
6	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
7	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur. Reculer d'au moins 3 mètres. Immobilité pour montrer la fin du parcours.
Le cavalier doit enlever et montrer la bride au juge.	



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : exactitude des mouvements et respect des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides
Précision et qualité de l'exécution des manœuvres
Correction et cohérence des exercices repris après la reprise

Ol 9.1.3 : EC d'effectuer le travail non monté défini d'un cheval ou poney, spécifique à la mention équitation western

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. travail d'un cheval ou poney en liberté dans un round pen

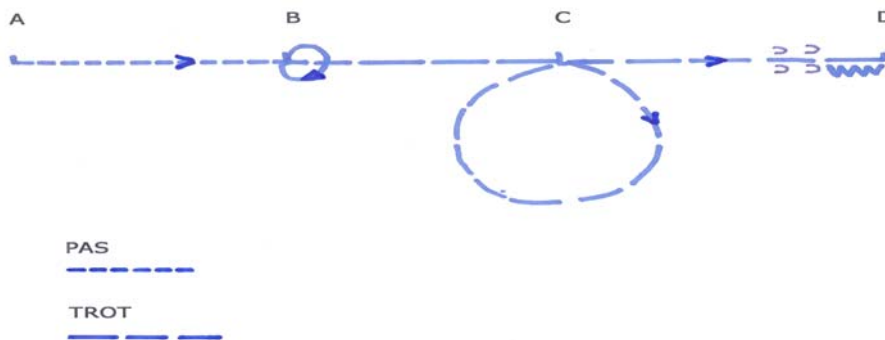
Le candidat découvre le cheval qu'il aura à travailler, il devra pouvoir le déplacer aux trois allures et aux deux mains dans le round pen et montrer sa capacité à obtenir un contrôle élémentaire du cheval dans ses déplacements et les transitions en liberté.

b. travail en longe au lasso

Le lasso est disposé sur la tête du cheval comme un licol par le candidat qui détendra son cheval préalablement à la séance, le cheval aura déjà été manipulé au lasso. Pour l'épreuve devant le jury le candidat devra contrôler son cheval aux trois allures sur un cercle type longe et montrer sa compétence dans ce type de travail et dans le maniement en toute sécurité du lasso dans le travail à pied.

c. travail de présentation en main de type « showmanship »

La présentation en main se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « showmanship » après définition d'un parcours affiché pour les candidats. Le cheval est préalablement détendu.



Durée : 10 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage des harnachements
Comportement et place du candidat
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Correction dans l'accord des aides
Respect de la sécurité